

Compte rendu de l'Audience en intersyndicale du 15/10/2019 Journée nationale d'action des services d'orientation.

Membre de l'administration du Rectorat de Reims

Mme INSEL, Rectrice d'académie

M. Philippe VINCENT, Secrétaire Générale d'Académie
Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, Secrétaire Générale d'Académie adjointe PMES
M. Cyrille BOURGERY, Secrétaire Générale d'Académie Adjoint DRH
Mme Sandrine PUPPINI, CSAIO
M le directeur de Cabinet de Mme la Rectrice
Mme Isabelle AVIGLIANO, bureau des relations sociales et des instances

Représentant.e.s des Organisations Syndicales

M Mickaël ADAMKIEWICZ, SA A&I UNSA Reims (FEDERATION UNSA EDUCATION)
M Julien DURUISSEAU, SRAA SGEN CFDT Champagne Ardenne
Mme Valérie KREIN, SGEN CFDT
Mme Marie-Rafaëlle TEDESCHI-LACOSTE, SNES FSU
Mme Soraya MAHALAINE, SNES FSU
Mme Sandrine MELIN, SGEN CFDT

Début audience 17H10 ; M le SGA explique l'absence de Mme la Rectrice car elle est retenue par une réunion à Paris il la représentera donc.

L'intersyndicale explique à l'employeur les raisons de l'audience en intersyndicale sur les points à aborder à savoir : 1/ le rapport Charvet ; 2/ la carte cible des CIO ; 3/ les personnels Onisep ; 4/ la convention cadre et la charte SPRO ; 5/ la question des outils 6/ le SAE.

L'intersyndicale **Unsa, Sgen, Fsu** a été reçue mardi 15 octobre 2019 pendant plus de 2H30 par le Secrétaire général du Rectorat, le DRH, la DPEMS, la CSAIO et le Directeur de cabinet de la rectrice. Le dialogue a été franc et cordial mais au bout du compte peu productif :

- **sur le rapport Charvet** : il n'est pas encore exploité, peut-être ne le sera-t-il même jamais. La Rectrice ne prend pas de décisions et donc n'informe pas de décisions qu'elle n'a pas prises tant que des arbitrages ministériels ne sont pas rendus. L'intersyndicale insiste sur l'inquiétude des personnels qui ont lu le rapport, entendu ce qui peut se passer dans d'autres académies. La seule réponse est qu'il faut attendre les arbitrages. Quand ils seront pris, la Rectrice et la CSAIO informeront et accompagneront les personnels.

- **sur la carte cible des CIO** : le cio de Sedan (08) sera bien fermé conformément à la carte cible "adoptée" en 2015. De plus les locaux sont devenus inutilisables et une solution d'urgence a dû être trouvée. Le Secrétaire général a annoncé qu'une annexe verrait bien le jour à Sedan, rattachée au CIO de Charleville. Sa composition, son organisation et sa localisation sont en cours de réflexion. Là aussi quand les décisions seront prises, les personnels seront informés et accompagnés. On ne peut que regretter, pour l'intersyndicale, que lesdites décisions soient prises sans une écoute préalable des principaux concernés.

- **sur les personnels Onisep** : il y aurait moins un transfert de personnels que de compétences, un suivi et un accompagnement des personnels va être mis en place. Les CSAIO et IEN IO peuvent se rendre disponibles pour les recevoir. Sur ce sujet encore, il y a de grandes lignes tracées par le Ministre mais pas d'arbitrage sur les emplois à transférer ou pas, sur les compétences à transférer ou pas.

- **sur la convention cadre et la charte SPRO** : impossible d'obtenir des infos sur la signature, la date, le contenu. Le Président de la Région Grand Est a choisi de ne pas entrer dans l'expérimentation. Le pilotage des décrocheurs au plan régional est un plan d'actions mis en œuvre en binôme DCIO-Directeur de MILO pour mieux repérer et accompagner les jeunes.

- **la question des outils** : L'orfolio, Orient'Est, Boussole de l'orientation sont des outils développés par la région grand Est. Pour eux, il y a une transformation de l'orientation liée aux différentes réformes et il faut que l'élève développe des compétences à s'orienter pour être serein ! La mission des Psy-EN est une mission de pédagogie de l'orientation, de l'ingénierie de l'orientation car nous avons changé de paradigme et les Psy EN sont attendus fortement sur : climat scolaire, rapport du jeune à la scolarité, éléments de diagnostic d'enfant en difficulté d'apprentissage...

- **sur le SAE** : les collègues ne sont plus mis à disposition des SAE de l'Université. L'université dans le cadre de leur restructuration a fait évoluer leurs missions et le choix, est fait de consolider différemment le SAE au sein de l'Université. De plus, l'Université doit maintenant compenser financièrement les mises à disposition. Il y a donc des discussions en cours sur ce sujet. En attendant, les Psy-EN auparavant au SAE sont revenus pleinement dans le giron de l'Éducation nationale. L'intersyndicale a dénoncé la brutalité de cette annonce pour ces collègues et l'absence de perspective. Pas d'annonces en octobre, peut être en novembre....

Fin de l'audience vers 19H30

